

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION SPORTIVE

Article 1 : LA MANIFESTATION.

Elle comprend :

- Une **initiation nautique** (voir règlement spécifique à cette discipline).
- une **randonnée pédestre** ouverte à tous, de jour et accompagnée. Le nombre et les temps d'arrêt sont à la charge du meneur. L'esprit de la randonnée pédestre doit être respecté.
- Une **course à pied** ouverte à tous à partir de 16 ans en tenue adéquate et chaussures adaptées

Il ne s'agit pas d'une compétition.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité contre tout incident pouvant survenir aux participants du fait d'une surestimation de leurs moyens.

Article 2 : LES REGLES DE SECURITE.

Les participants doivent faire preuve de discipline en se conformant aux instructions données. Ils doivent strictement respecter les règles du code de la route, les arrêtés de la commune traversée ainsi que l'environnement.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liées aux infractions qui pourraient être commises.

Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Article 3 : CALENDRIER.

La manifestation est prévue le dimanche 18 octobre 2015 et se déroule sur une seule matinée de 9h30 à 13h.

Article 4 : PARCOURS.

Les parcours sont fléchés spécialement pour cette journée. Ils empruntent des itinéraires urbains **avec autorisation spéciale pour cette journée.**

Le participant s'engage à ne pas garder ou reproduire les cartes des itinéraires de cette journée.

DEPARTS ET ARRIVEES : square de Boston à Laval.

Article 5 : PARTICIPATION.

Cette manifestation est ouverte à tous.

Les participants s'engagent à porter durant toute la manifestation la chasuble qui leur a été distribuée.

Les mineurs sont placés sous l'autorité parentale. Ils doivent être accompagnés par un adulte.

La présence des chiens est tolérée lors de la randonnée, mais ils doivent être tenus en laisse (sécurité des participants).

Les maitres des chiens s'assureront de la propreté de leur animal et veilleront à leur entourage (promiscuité avec les autres chiens).

Les animaux ne sont pas admis sur les circuits de course à pied et de marche nordique même tenus en laisse.

Article 6 : INSCRIPTION.

L'inscription est individuelle et nominative.

L'inscription doit parvenir à la ligue contre le cancer avant le 16 octobre 2015, à l'aide des bulletins d'inscription établis par le comité d'organisation.

L'inscription est possible sur place le samedi 17 octobre et le jour même.

Le montant est de 10€ par personne à partir de 16 ans (gratuit avant 16 ans).

Les dons seront acceptés en plus de l'inscription.

Le montant de l'inscription et des dons est à l'ordre de « La Ligue contre le cancer ».

Article 7 : RECOMPENSE.

Une boisson et une pomme seront données à l'arrivée à chaque participant.

Logos des partenaires